

Bruxelles, le 7 mars 2025
(OR. en)

6479/25

ENER 30
FISC 40
ECOFIN 217
ENV 104

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Plan d'action pour une énergie abordable - Débat d'orientation

Dans la perspective de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" qui se tiendra le 17 mars 2025, les délégations trouveront en annexe la note d'information de la présidence sur le sujet visé en objet.

Note d'information de la présidence**Plan d'action pour une énergie abordable — Renforcer l'union de l'énergie**

En réaction à la crise énergétique de 2022-2023, l'UE a mis en œuvre plusieurs mesures d'urgence à court terme qui se conjuguent à des réformes structurelles dans l'organisation du marché de l'électricité.

Bien que les prix de l'énergie aient baissé, ils restent au-dessus des niveaux d'avant la crise. Comme le souligne le rapport Draghi, cela a une incidence de plus en plus négative sur la compétitivité mondiale de l'UE.

Pour relever ce défi, la Commission a récemment publié le pacte pour une industrie propre, qui s'appuie sur un plan d'action pour une énergie abordable. Alors que le pacte pour une industrie propre esquisse des actions visant à faire de la décarbonation un moteur de croissance pour les industries européennes, le plan d'action présente diverses mesures concrètes à court terme pour réduire les factures énergétiques des citoyens, des entreprises, de l'industrie et des communautés dans l'ensemble de l'UE, tout en accélérant la mise en œuvre des réformes structurelles de réduction des coûts afin de parachever l'union de l'énergie, d'attirer les investissements et d'être mieux préparés à d'éventuelles crises énergétiques.

La réduction des coûts de l'énergie devrait soulager les consommateurs immédiatement, tandis que des marchés de l'énergie mieux intégrés, performants et décarbonés constituent le meilleur moyen de parvenir à des prix de l'énergie abordables à long terme.

Les mesures présentées dans le plan d'action varient considérablement quant à leur nature, leur calendrier de réalisation, leur caractère exécutoire, l'adhésion à celles-ci ou leur impact. Certaines sont complètement au point, tandis que d'autres vont nécessiter une réflexion plus approfondie. Le plan d'action énonce clairement la nécessité de mener à bien une véritable union de l'énergie, dont l'idée remonte à 2015, grâce à trois éléments catalyseurs: un marché de l'énergie pleinement intégré, un système énergétique décarboné et un marché du gaz plus transparent et concurrentiel qui fonctionne bien.

Les ministres sont invités à présenter leur point de vue sur la manière de faire avancer le plan d'action, sur la base des questions suivantes:

- 1) Quelles mesures proposées par la Commission – tant au niveau national qu'au niveau de l'UE – visant à réduire les coûts de l'énergie sont susceptibles d'avoir le plus d'impact à court ou moyen terme et devraient donc être prioritaires?**
 - 2) À moyen et à long terme, quelles autres mesures pourraient être envisagées pour réduire davantage les coûts de l'énergie? Les États membres estiment-ils qu'une plus grande harmonisation et une participation transfrontière accrue dans le domaine des mécanismes de capacité rendraient, dans l'ensemble, ces mécanismes plus abordables?**
-